

Bruxelles, le 7 janvier 2026
(OR. en)

16209/25
COR 1
PV CONS 63
RELEX 1583
PARLNAT

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE¹
(Affaires étrangères/Défense)
1^{er} décembre 2025

Dans le document ST 16209/25 INIT:

À la page 2, au point 3, la note de bas de page 2 doit se lire comme suit:

"En présence du ministre ukrainien de la défense et de la secrétaire générale déléguée de l'OTAN."

Activités non législatives

3. Soutien de l'UE à l'Ukraine²
Échange de vues
-

¹ En présence du directeur exécutif de l'Agence européenne de défense.

² En présence du ministre ukrainien de la défense et de la secrétaire générale déléguée de l'OTAN.